



# La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 38 - février 2015

## Le Billet du Syndic

A l'approche de la décision de la poursuite ou non du projet de fusion de communes qui sera débattu lors du Conseil Général du 23 mars prochain, je souhaiterais revenir sur les raisons qui nous ont poussées à vous proposer cette fusion.

Il est important à ce stade, de comprendre que cette décision est du ressort de toutes et tous, citoyennes et citoyens ayant leurs droits civiques communaux. Il serait regrettable que le projet actuel soit arrêté par la seule volonté des membres du Conseil Général, représentant environ 10 % de la population active, privant ainsi la démocratie directe de s'exprimer dans les urnes. Et j'aimerais rappeler que la Municipalité n'a ni les moyens politiques, ni la volonté de fusionner sans l'avis du peuple dont elle est issue et par qui elle est élue. Son rôle est à la fois celui de mettre à disposition de la population la matière à réflexion suffisante pour se faire une opinion, et à la fois de se préparer à l'acceptation éventuelle du projet.

Je n'oublie pas que j'ai été élu, tout comme la Municipalité, par et pour l'ensemble de la population. De fait également par toutes celles et ceux qui ne veulent pas de cette fusion, craignant à la fois une perte d'identité, une dilution de la démocratie directe, une gestion législative par les partis et enfin, une autonomie en partie perdue au sein d'une plus grande commune.

Depuis plusieurs années, et cette tendance va en s'amplifiant, notre société se complexifie et a des attentes toujours plus précises de ses autorités. Il nous est demandé d'être des élus de milice, tout en ayant des réponses de professionnels, et tout cela en conservant nos emplois. Il convient de défendre les intérêts de notre village tout en étant représenté dans les institutions régionales du district (ARCAM, AJERCO, EHNV, ASICCOPE, etc...), mais également d'être dynamiques au sein de ces mêmes institutions régionales, afin de donner du poids à notre district dans le canton, et enfin d'être présent dans les associations cantonales pour représenter notre canton au niveau fédéral.

Il est clair qu'un tel projet comporte des éléments positifs comme des éléments négatifs.

Les bases essentielles sont maintenant posées et il reste à vous toutes et tous de prendre la mesure d'un tel projet et de son impact.

Mesdames, Messieurs, le 23 mars, votre vote entraînera soit l'arrêt immédiat du projet, soit le lancement du processus pour une votation de toute la population le 14 juin 2015.

Pour information, vous trouverez sur le site [www.lachaux.ch](http://www.lachaux.ch) sous *Préavis municipaux*, la convention de fusion des Communes de Cossonay, Dizy et La Chaux, ainsi que le préavis y relatif.

## Tri des déchets

Merci ! la taxe au sac est un succès.

Pour se conformer à la législation sur le financement de la gestion des déchets, notre Commune a introduit la taxe au sac au 1er janvier 2013.

La Municipalité tient à remercier tous les habitants et habitantes qui utilisent les sacs taxés « Trier, c'est valoriser ». Ainsi, vous participez à une gestion optimisée des déchets. Le prix de vente des sacs poubelles est rétrocédé à la Commune. Il sert principalement à financer le ramassage des ordures ménagères et leur incinération.

La taxe au sac a permis de réduire les déchets à la charge de la Commune. Les ordures ménagères ont diminué d'environ 40%.

Merci de trier les recyclables, afin d'en diminuer les coûts. Une bonne qualité du tri permet à la Commune de réduire les frais et donc de diminuer la taxe complémentaire. C'est vous les habitants qui serez gagnants. Merci également de retourner aux points de vente les bouteilles en PET et les appareils électroniques et électriques. Lors de l'achat, le consommateur s'est acquis d'une taxe qui finance le recyclage via les commerces. L'obligation de reprendre ces déchets incombe aux magasins. Limiter les demandes en infrastructures au niveau de la Commune fait aussi diminuer les coûts.

Merci à toutes et à tous de participer au système !

### **Conseil Général**

Nous vous informons d'ores et déjà des dates des séances prévues pour cette année 2015 :

- lundi 23 mars concernant la convention de fusion
- jeudi 11 juin concernant les comptes
- jeudi 24 septembre concernant l'arrêté d'imposition
- jeudi 10 décembre concernant le budget

### **Bibliothèque**

Nous vous annonçons déjà deux animations proposées par les bénévoles de la bibliothèque, qui ne ménagent ni leur peine, ni leur énergie pour animer ce lieu si sympathique ouvert à toutes et tous. Nous profitons de les remercier chaleureusement pour leur dévouement et leur générosité !

- ❖ Le **mercredi 11 mars 2015 dès 13h30** à la salle villageoise, après-midi jeux de société pour les enfants. La participation des aînés est la bienvenue !
- ❖ Le **jeudi 26 mars à 20h** à la salle villageoise, conférence de Philippe Ligrion «L'histoire du livre de cuisine à travers les âges ».

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

### **Distribution d'eau potable et défense incendie**

Nous vous informons que le raccordement du village au réseau intercommunal « Vy de Mauraz » sera effectué au printemps 2015 et vous rappelons la nécessité de faire contrôler vos installations privées et au besoin de les équiper de réducteurs de pression, si cela n'a pas déjà été fait.

### **Compteur d'eau**

En vue du changement des compteurs d'eau, Laurent Métraux, employé communal, passera contrôler les diamètres de ceux-ci. Nous vous remercions de lui réserver bon accueil !

### **Encouragement à l'engagement des femmes en politique**

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes vous propose trois soirées utiles pour faire valoir vos idées et participer aux décisions politiques. Informations pratiques et inscription sur leur site : [www.vd.ch/egalite](http://www.vd.ch/egalite)

### **Jumelage - Repas drômois**

Nous vous rappelons l'invitation à tous les habitants de La Chaux pour un repas drômois, le vendredi 13 mars à 19h00 à la salle villageoise, organisé par l'association Veyron-Vèbre. Dégustation de quelques spécialités de la Drôme et occasion de découvrir ou revoir cette belle région de Saoû.  
Thérèse Boffa, secrétaire, prend vos inscriptions : 021 861 11 01 ou par mail : [c.lachaux@bluewin.ch](mailto:c.lachaux@bluewin.ch)

### **Paroisse de Cossonay-Grancy**

La paroisse de Cossonay-Grancy, dont La Chaux fait partie, recherche activement 2 conseillers ou conseillères de paroisse. Pour plus d'information, veuillez vous adresser aux ministres paroissiaux :

- Mme Danielle Staines, diacre, Clarmont au 021 800 01 72 ou [danielle.staines-stoudmann@eerv.ch](mailto:danielle.staines-stoudmann@eerv.ch)
- Mme Christine Nicolet, pasteur, Bercher au 021 331 56 86 ou [christine.nicolet@eerv.ch](mailto:christine.nicolet@eerv.ch)
- Mme Laurence Bohnenblust-Pidoux, pasteur, Cossonay au 021 331 58 59 ou [laurence.bohnenblust-pidoux@eerv.ch](mailto:laurence.bohnenblust-pidoux@eerv.ch)

Prochaine assemblée paroissiale le 22 mars à Lussery-Villars.

### **Programme de la semaine Sainte :**

Dimanche 29 mars : Rameaux, bénédictions et confirmations des catéchumènes à Cossonay  
Jeudi 2 avril : célébration du Jeudi-Sain, 19h15 Cossonay  
Vendredi 3 avril : 10h culte à Cossonay, avec spectacle sur Ety Hillesum  
Dimanche 5 avril : 10h Pâques, culte à Grancy